



REGLEMENT TOPO ATHLETIC BIBRACTE ULTRA-TRAIL® 2026

Article 1 – Présentation de l'épreuve

Le Topo Athletic Bibracte Ultra-Trail® by MO2 2026 est un ensemble de 5 épreuves de trail qui traverse 14 communes dont 12 du Grand Site de France de Bibracte Morvan des Sommets :

- L'Ultra des Druides (l'U2D), 185 km et 5500 m D+ / temps de course limité à 48h
- Le Grand Trail des Vergobrets (le GTV), 100 km et 3000 m D+ / temps limité à 26h
- La Balade de Dumnorix (la B2D), 63 km et 2000 m D+ / temps limité à 15h
- La Gran' Canche (la GC), 36 km et 1000 m D+ / temps limité à 6h
- La Course des Mines (la GDM), 12 km et 550 m D+ / temps limité à 3h

Le Topo Athletic Bibracte Ultra-Trail® by MO2 est organisé par l'association Morvan Oxygène et Bibracte EPCC.

Article 2 – Dates et lieux

Le Topo Athletic Bibracte Ultra-Trail® 2026 aura lieu du vendredi 13 novembre au dimanche 15 novembre 2026.

Toutes les arrivées des épreuves auront lieu sur le site du musée de Bibracte, 2 route Jacques-Gabriel Bulliot, 71990 Saint-Léger-sous-Beuvray.

Les départs des courses auront lieu sur des sites différents.

L'Ultra des Druides (l'U2D) partira le vendredi 13 novembre 2026 à 14h du musée de Bibracte. Le Grand Trail des Vergobrets (le GTV) partira le samedi 14 novembre 2026 à 12h de Glux-en-Glenne (58370). La Balade de Dumnorix (la B2D) partira le samedi 14 novembre 2026 à 9h d'Arleuf (58430). La Gran' Canche (la GC) partira le dimanche 15 novembre 2026 à 8h30 de Roussillon-en-Morvan (71550). La Course des Mines (la CDM) partira le dimanche 15 novembre 2026 à 10h de Saint-Prix (71990).

Des navettes payantes pourront transporter les coureurs sur les différents sites de départ (organisation et tarif à venir) ;

Article 3 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence (FFA compétition, UFOLEP compétition) validée. Aucune autre licence ne sera acceptée.

Ou

- d'un PPS mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée, dont les conditions d'utilisation sont établies également par cette dernière.

Pour le 185 km, le 100 km, le 63 km, le 36 km, chaque participant devra avoir au moins 20 ans au jour du départ. Concernant le 12 km, chaque participant doit être né avant 2008.

Chaque concurrent doit être préparé physiquement et conscient des risques liés au trail longue distance. Il doit :

- être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et être parfaitement entraîné pour cela ;
- avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de la saison (vent, froid, pluie ou neige) ;
 - savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures... ;
 - être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes ;
- être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Les parcours seront balisés à l'aide de fanions rétro réfléchissants et de peinture biodégradable au sol. Les tracés empruntent parfois des zones sensibles soumis à autorisation uniquement le jour de l'épreuve. Des consignes précises seront données au briefing de départ afin de sensibiliser les participants à la bonne conduite à tenir sur ces nombreux passages. Tout comportement inadapté pourra entraîner une disqualification.

Article 4 – Inscriptions et tarifs

L'inscription se fait en ligne sur le lien officiel de l'épreuve (places limitées) :

[Topo Athletic Bibracte Ultra Trail by MO2 2026 | yaka-inscription.com](https://yaka-inscription.com/Topo-Athletic-Bibracte-Ultra-Trail-by-MO2-2026)

Course/distance	Du 15/12/2025 au 01/03/2026	Du 2/03/2026 au 01/05/2026	Du 2/05/2026 au 01/08/2026	Après le 02/08/2026
185 km	160.00 €	170.00 €	180.00 €	190.00 €
100 km	90.00 €	95.00 €	100.00 €	105.00 €
63 km	50.00 €	55.00 €	60.00 €	65.00 €
36 km	25.00 €	30.00 €	35.00 €	40.00 €
12 km	10.00 €	11.00 €	12.00 €	13.00 €

Les frais d'inscription comprennent : dossard, dotation de départ, dotation d'arrivée, ravitaillements, sécurité, chronométrage, repas d'arrivée (pour le 185, le 100 et le 63 km).

Pour toutes questions concernant votre inscription, envoyer les demandes à l'adresse suivante: inscription.bibracteultratrail@gmail.com

Article 5 – Nombre de participants

185 km: 100 dossards

100 km: 100 dossards

63 km: 150 dossards

36 km: 150 dossards

12 km: 200 dossards

Article 6 – Retrait des dossards

Les dossards devront être retirés sur présentation du QR code généré lors de l'inscription le vendredi 13 novembre 2026 de 9h à 18h au musée de Bibracte pour toutes les courses et 2 heures avant le départ de chaque course sur le site correspondant.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur. Il est équipé d'une puce permettant d'être scanné en différents points de la course. Le dossard doit être visible en totalité et en permanence. Il doit donc être toujours positionné sur le torse. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Le dossard constitue également un laissez-passer pour les ravitaillements, pour la zone de sacs

d'allègement. Les dossards sont nominatifs. Il est interdit de courir avec le dossard d'une tierce personne sous peine de disqualification.

L'assistance n'est autorisée que sur les zones de ravitaillements à raison d'une personne par coureur, dans la zone dédiée. Il est interdit de ravitailler en dehors des zones de ravitaillement.

Article 7 – Déroulement et barrières horaires

Chaque course dispose de barrières horaires afin de garantir la sécurité des participants.

L'Ultra des Druides est limité 48 h de course.

Barrières horaires:

km 66	Onlay, samedi 14 novembre 7h	soit 17h de course
km 86	Glux-en-Glenne, samedi 14 novembre 12h	soit 22h de course
km 131	Athez, dimanche 15 novembre 1h	soit 34h de course
km 149	Roussillon-en-Morvan, dimanche 15 novembre 5h	soit 39h de course
km 172	Saint-Prix, dimanche 15 novembre 11h	soit 45h de course

Le Grand Trail des Vergobrets est limité à 26h de course.

Barrières horaires:

km 45 : Athez, samedi 14 novembre minuit, soit 12h de course
km 63 : Roussillon-en-Morvan, dimanche 15 novembre 5h, soit 17h de course
km 87 : Saint-Prix, dimanche 15 novembre 11h, soit 23h de course

La Balade de Dumnorix est limitée à 15h de course.

Barrières horaires:

km 27	Roussillon-en-Morvan, samedi 14 novembre 15h	soit 6 h de course
km 51	Saint-Prix, Samedi 14 novembre 21h	soit 12 h de course

La Gran' Canche est limitée à 6h30 de course.

Barrières horaires:

km 24 : Saint-Prix, dimanche 15 novembre 12h30, soit 4h de course
km 30 : L'Echenault, dimanche 15 novembre 14h, soit 5h30 de course

Une déviation sera mise en place à l'Echenault afin de rallier l'arrivée dans les temps moyennant une pénalité de 2 heures au cas où le concurrent ne serait pas en mesure de respecter la barrière horaire.

La Course des Mines aura une durée maximum de 3h. Pas de barrière horaire ici mais

seul un temps de course compris dans 3h incluses permettra d'être classé.

Sur le 185 km, seront disposés 10 ravitaillements dont 2 bases de vie.

Sur le 100 km, seront disposés 5 ravitaillements dont une base de vie.

Sur le 63 km, seront disposés 3 ravitaillements.

Sur le 36 km, seront disposés 2 ravitaillements.

Sur le 12 km, il n'y aura que le ravitaillement d'arrivée.

Pour être autorisé à poursuivre l'épreuve, chaque concurrent doit repartir du ravitaillement du village avant l'heure limite de la barrière horaire. Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter ou suspendre l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Article 8 – Sécurité et assistance

Les coureurs doivent se conformer aux consignes de sécurité de l'organisation.

Des postes de secours seront installés le long du parcours et des secouristes se déplaceront si nécessaire. Tout coureur en difficulté doit prévenir un bénévole ou appeler le numéro du PC course inscrit sur le dossard. Ce numéro ne doit être composé qu'en cas de nécessité absolue. En cas d'abandon, le participant devra OBLIGATOIREMENT rejoindre un point de ravitaillement ou de contrôle et signaler son abandon à un bénévole. S'il est dans l'incapacité physique de s'y rendre, il composera le numéro du PC course qui usera de tout moyen adapté pour assurer la sécurité du coureur.

Article 9 – Matériel obligatoire

	12 km	36 km	63 km	100 km	185 km
Couverture de survie	X	X	X	X	X
Dossard porté devant, visible en permanence	X	X	X	X	X
Sifflet	X	X	X	X	X
Gobelet ou tout autre contenant permettant de se ravitailler en boissons	X	X	X	X	X

Sac de course adapté à la pratique de la distance			X	X	X
Réserve alimentaire		X	X	X	X
Réserve d'eau 1,5 litre minimum		X	X	X	X
Veste imperméable et respirante permettant de supporter des températures négatives			X	X	X
Gants, tour de cou ou bonnet			X	X	X
Lampe frontale + piles ou batterie de rechange			X	X	X
Téléphone portable chargé et allumé tout au long de la course	X	X	X	X	X
Bande élastique de façon à faire un bandage (100 cm X 6 cm)		X	X	X	X

L'organisation pourra en fonction des conditions météorologiques imposer d'autres éléments afin de renforcer au mieux la sécurité des participants (pantalon, veste supplémentaire, etc...). Les coureurs en seront informés au moins 4 jours avant l'épreuve. Un contrôle aléatoire du matériel avant et pendant la course pourra être mis en place.

Article 10 – Ravitaillements / Bases de vie

Des postes de ravitaillement complet (solide et liquide) seront répartis régulièrement tout au long du parcours. Les participants doivent gérer leur autonomie entre deux postes.

Sur le 185 km, se trouveront 2 bases de vie à disposition des coureurs: la base de vie de Glux-en-Glenne (km 85) et la base de vie d'Athez (km 130).

Sur le 100km, une seule base de vie sera présente à ATHEZ (km 50). Sur les bases de vie, chaque coureur aura accès à un lit pour se reposer, un repas chaud, une douche et des sanitaires.

Chaque coureur du 185 km et du 100 km, au départ de sa course, pourra déposer, s'il le souhaite, dans un endroit dédié et identifié, un sac fourni par l'organisation qu'il retrouvera sur la base de vie (30 litres environ).

Les sacs seront rapatriés sur le site d'arrivée (musée de Bibracte) une fois la base de vie fermée (voir les barrières horaires).

Article 11 – Assurance

L'organisateur a souscrit à une assurance responsabilité civile suffisamment élevée pour tous les membres du Comité d'Organisation pour la durée de l'évènement. Les compétiteurs licenciés compétition doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature.

Article 12 – Acceptation du règlement

Le règlement est valable pour les coureurs, quelle que soit la formule choisie. Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement pourra être consulté sur le site internet de la course ainsi que sur place le jour de la compétition.

Ce règlement pourra être soumis à des modifications. La dernière version actualisée du règlement sera toujours disponible sur le site internet de la course.

Article 13 – Abandon et rapatriement

En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon. S'il n'est pas en mesure de rejoindre un point de ravitaillement, il informera la direction de course qui mettra en place les moyens les plus adaptés à son rapatriement si nécessaire.

Article 14 – Classements et récompenses

Le classement est individuel par distance, homme et femme. Une récompense sera décernée aux 5 premières femmes et 5 premiers hommes pour le 185 km et le 100 km. Pour les autres courses, seules les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes seront récompensés. Le premier de chaque catégorie femme et homme recevra un prix.

Aucune prime financière ne sera distribuée.

Article 15 – Modifications ou annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de

conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige, fort risque de vent, ...), le départ peut alors être reporté.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de suspendre, d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'annulation par l'organisation quelle qu'en soit la raison, un éventuel remboursement sera calculé à hauteur des frais déjà engagés à la date de l'annulation par l'organisation, ceci afin d'assurer sa pérennité jusqu'à l'édition suivante.

En cas de modifications de tracé/parcours/heure ou jour de départ, aucun remboursement ne sera proposé.

Nous rappelons que tout événement outdoor peut être soumis à de nombreux aléas contraignant à la modification des parcours originaux, voire à son annulation pour la sécurité des participants, des bénévoles et plus généralement de l'ensemble des personnes engagées.

Nous ne procéderons à aucun remboursement, une bourse d'échange sera mise en place à l'adresse [Swika | Bibracte Ultra Trail](#)

Cette bourse d'échange sera le seul et unique moyen de revendre un dossard qu'un concurrent ne pourrait honorer. Aucun autre moyen d'échange de dossard ne sera accepté et entraînera automatiquement l'annulation de l'inscription sans remboursement.

Article 16 – Disqualification :

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les responsables de zones des différents points de passages sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas de non-respect, selon les règles suivantes :

- non respect du règlement,
- coupe de sentier,
- jet de détritus,
- non respect des bénévoles,
- non respect des interdictions liée à la zone NATURA 2000 et des réserves naturelles des tourbières,
- non assistance à une personne en difficulté,
- partage de dossard,
- utilisation d'un moyen de transport,
- absence de passage à un point de contrôle,
- absence de matériel obligatoire (contrôle inopiné
- refus de se ranger à un ordre de la direction de course, d'un responsable de zone, d'un médecin ou d'un secouriste.

Article 17 – Protection des données personnelles

En s'inscrivant, les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image dans toute communication liée à l'événement, sans contrepartie.

Dans le cadre de l'organisation du Topo Athletic Bibracte Ultra-Trail®, les données personnelles des participants sont collectées et traitées par Klikego pour le compte des co-organisateurs Bibracte EPCC et Morvan Oxygène, qui agissent en tant que responsables conjoints de traitement.

Ces données sont collectées à des fins de :

- gestion des inscriptions et de la participation à l'événement,
- communication avec les participants avant, pendant et après la course,
- publication publique des résultats (classements, temps réalisés, numéro de dossard) sur les supports de communication de l'événement (site internet, réseaux sociaux, presse locale, etc.),
- sécurité et assistance médicale,
- envoi d'informations sur les futures éditions ou événements similaires, avec consentement préalable.

Les participants peuvent s'opposer à la publication de leurs résultats lors de l'inscription, en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire.

Les données pourront être transmises :

- aux prestataires impliqués dans l'organisation (chronométrage, secours, hébergement des données),
- aux partenaires de l'événement à des fins de communication ou de prospection commerciale, uniquement si le participant y a consenti explicitement lors de l'inscription, en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire.

Les données sont conservées pendant une durée n'excédant pas 10 ans à compter de la date de l'événement, sauf obligation légale contraire.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose :

- d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et d'opposition,
- d'un droit de retrait de son consentement à tout moment pour les traitements fondés sur celui-ci,
- d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Pour exercer ces droits, les participants peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@bibracte.fr

Article 18 - Droit à l'image

En participant à l'événement, toute personne (coureur, bénévole, accompagnateur)

accepte que les co-organisateurs, Bibracte EPCC et Morvan Oxygène, ses partenaires et les médias puissent utiliser son image, sa voix et sa prestation sportive (photos, vidéos, interviews) à des fins de promotion, d'information ou de valorisation de l'événement et de ses éditions futures, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour une durée de 10 ans.

Cette utilisation est fondée sur l'intérêt légitime de l'organisateur à promouvoir l'événement. Toute personne peut s'opposer, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à l'utilisation de son image en contactant l'organisateur à l'adresse suivante : inscription.bibracteultratrail@gmail.com.

Cette autorisation est accordée à titre gracieux, sans contrepartie financière. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée. Toute communication sur l'événement ou l'utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement et avec l'accord officiel de l'organisation. L'utilisation de drones par des personnes non accréditées est strictement interdite sur l'ensemble du site de l'événement.